



Obligation de paiement suite à ordonnance de référé

Par **hugues95**, le **29/03/2012 à 14:46**

Bonjour,
Suite à une Ordonnance de Référé rendue le 27 Mars dernier, mon employeur ayant été condamné à me verser un complément de salaire, sachant que la décision est susceptible d'appel sous 15 jours, dans quels délais l'employeur est-il tenu de verser les montants concernés ?

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 16:36**

Bonjour
Dès que vous aurez l'ordonnance de jugement en main, allez voir un huissier qui fera le nécessaire pour faire exécuter le jugement.
Vous êtes obligé de passer par un huissier.

Par **hugues95**, le **29/03/2012 à 21:48**

Je dispose de l'ordonnance de référé

Par **pat76**, le **30/03/2012 à 13:57**

Bonjour Hugues
Vous allez voir un huissier pour faire appliquer le jugement.
Vous

garderez une copie de l'ordonnance.